



BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET ADMISSION EN RESIDENCES UNIVERSITAIRES

**Pour les Terminales
Pour les Etudiants**

La demande de bourse et ou de logement débute :

le 15 janvier 2010 et s'achève le 30 avril 2010.

Le dossier étudiant est constitué uniquement par Internet, sur le site du CROUS (et à refaire tous les ans).

www.crous-orleans-tours.fr

Afin de faciliter la saisie, les candidats doivent se munir de :

- leur numéro INE ou BEA
- de l'avis fiscal de leurs parents.

Merci de respecter les consignes pour faciliter vos démarches

Cordialement

Le service facturation et des bourses